

RÉSULTATS D'ADMISSION A L'ENKRE SÉLECTION 2024 « PASSERELLE »

(en application de l'article 25 et suivants de l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute).

Liste principale

Classement	Nom	Prénom	Délibération
1	UPTON	Emily	Admis
2	ZROURI	Lina	Admis
3	EMTIR	Foued	Admis
4	FOUCAT	Perrine	Admis
5	ETCHETO	Madeleine	Admis
6	POULIGNIER	Noémie	Admis

Liste complémentaire

Classement	Nom	Prénom	Délibération
7	LEROUX	Thomas	Admis
8	CLERGET	Lilou-Margaux	Admis
9	ROMAN	Marina	Admis
10	DAUZAT	Valentin	Admis
11	BERTHOL	Sorane	Admis
12	CHARRIEAU	Mathis	Admis
13	BOUAKKAZ	Mila	Admis
14	EZZYAT	Oussama	Admis
15	LEBRUN	Antoine	Admis
16	SAVALLE	Emma	Admis
17	BELDA	Nicolas	Admis
18	CHAPLAIN	Aurélie	Admis
19	DJOMBY	Marie-Ange	Admis
20	JVALET	Thibault	Admis
21	MEBROUK	Ilyes	Admis
22	CARVALHO	Léa	Admis

Les dispenses du suivi et de la validation d'une partie des Unités d'Enseignements des cycles 1 et 2 (article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'état de Masseur-kinésithérapeute) seront décidés ultérieurement après dépôt d'un dossier de demande de l'étudiant et après proposition de la Commission d'attribution des crédits et avis de la section pédagogique compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants de l'ENKRE, par comparaison entre la formation qu'ils ont suivis et en Unités d'Enseignement composant le programme du diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute

Fait à Saint-Maurice,
le 06/05/2024

I. ABOUSTAIT-ARNOULD
Directrice de l'ENKRE

ÉCOLE NATIONALE DE KINÉSITHÉRAPIE
ET DE RÉÉDUCATION
12 rue du Val d'Osne
94410 Saint-Maurice
Tél : 01 43 96 64 64

